Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8270806
Centre d'intérêt: 260

Commission des écoles catholiques de Montréal (Québec) Service de l'adaptation.

L'intégration, quelques conditions : présentation / la Commission des écoles catholiques de Montréal, Division des ressources et du développement, Service de l'adaptation, Université de Montréal, Section Orthopédagogie. -- Montréal : La Commission, 1982.
[11] f. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Cote Dewey: 371.9'046'09714/C7341 Cote LC: LC/4519

Descripteur(s): *Intégration scolaire *Enfance inadaptée *Difficulté d'apprentissage *Adaptation scolaire *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Texte de présentation d'une série de travaux de recherche réalisés dans le cadre d'un projet collectif de maîtrise entrepris par des conseillers en adaptation scolaire et des directeurs d'écoles spéciales de la CECM. Cette recherche veut étudier le problème posé par l'actualisation à la CECM de la politique d'intégration de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, politique adoptée par le ministère de l'Education. Plus précisément, la recherche porte sur quelques conditions jugées essentielles à l'amélioration des services éducatifs offerts à tous les enfants.

Les conditions étudiées sont: 1. la définition d'un ou de modèles d'intégration applicables à la CECM; 2. l'individualisation de l'enseignement; 3. le perfectionnement des intervenants; 4. l'élaboration de stratégies d'implantation. Chacune de ces conditions fait l'objet d'un document.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 063
Notice(s) connexe(s): 8270807, 8270808, 8270809, 8270810
Auteur de l'analyse: jr

CÉCM
LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

Université de Montréal
Section orthopédagogie

E D U Q 8270806

L'INTEGRATION : QUELQUES CONDITIONS

PRESENTATION

L'INTEGRATION : UN MODELE

Marcel Beaudry, Gisèle Emond, Edouard Pilon

VERS UNE PLUS GRANDE INDIVIDUALISATION
DES SERVICES SCOLAIRES A LA C.E.C.M.

Robert Céré
Eddy Dunn
Michel Hinton
Mario Langlois
Nicole Vallée

LA FORMATION CONTINUE A L'ECOLE

Mireille Jobin
Danielle Larivée
Raymonde Fortin
Alain Trahan

L'INTEGRATION : VOLET D'UN PROJET EDUCATIF EN DEVELOPPEMENT

André Houle
Roland Bédard

Division des ressources
et du développement
Service de l'adaptation

Mai 1982

E D U Q 8270806

LA COMMISSION
DES ÉCOLES CATHOLIQUES
DE MONTRÉAL

CÉCM

Mai 1982

Ami lecteur,

La Division des ressources et du développement de la C.E.C.M. a, comme un de ses principaux mandats, la responsabilité de mettre sur pied des formules de perfectionnement à l'intention du personnel enseignant, professionnel et cadre du Service. Par une entente tacite les différents bureaux ou écoles se sont réservés plutôt des formules plus immédiates et ponctuelles. La Division se gardait particulièrement la négociation avec les Universités et planifiait ainsi l'organisation de formation aux niveaux du baccalauréat et de la maîtrise professionnelle.

En 1979 quelques conseillers en adaptation scolaire et des directeurs d'écoles spéciales manifestèrent leur intérêt pour un tel processus de formation. Plusieurs rencontres regroupant les intéressés, des représentants du Bureau du perfectionnement des cadres de la C.E.C.M., de l'Université de Montréal et de la Division des ressources et du développement permirent l'élaboration d'un projet collectif qui fut par après présenté aux membres du Conseil des commissaires et accepté tel que rédigé.

Ce projet innovait sur plus d'un point. Le projet était collectif, les contenus négociés et adaptés aux besoins identifiés par les intéressés et l'emploi de chargés de cours discuté par le groupe. Il fut de plus décidé, même si la démarche conduisait à l'obtention d'une maîtrise professionnelle, qu'un projet collectif de recherche devait se réaliser comme complément à la formation théorique et pratique vécue.

...

3731 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué. H1X 3B3 (514) 525-9311

Aujourd'hui, il me fait plaisir de vous présenter ces travaux importants réalisés par ces étudiants adultes et tous actifs dans le milieu.

Le sujet retenu, d'une importance capitale pour l'avenir des services aux élèves en difficulté d'apprentissage et d'adaptation, n'a pas permis encore au Québec la parution d'une littérature abondante. Les travaux de ces conseillers et cadres, qui vous sont aujourd'hui présentés, viennent combler ce vide et je demeure persuadé qu'ils seront bien reçus et que plus d'un sauront en tirer profit.

Je remercie sincèrement les auteurs et l'Université de Montréal de nous avoir permis la publication de cette importante production.

Bonne lecture.

Le Directeur de la Division des
ressources et du développement.

Marcel St-Jacques.

PRESENTATION

En novembre 1979, le gouvernement présentait son énoncé de politique et son plan d'action concernant l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Cette politique de l'adaptation scolaire faisait suite au rapport COPEX et s'inspirait d'un mouvement américain qui préconisait en s'appuyant sur les conclusions de nombreuses recherches et sur une nouvelle approche philosophique de l'inadaptation, une plus large intégration scolaire et sociale des enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

A la C.E.C.M. le personnel du Service de l'adaptation, de la même façon qu'il avait participé largement à tous les mouvements d'amélioration de services aux clientèles en difficulté, a influencé les orientations actuellement retenues. La mise sur pied d'une maîtrise professionnelle dans le milieu origine de ce même souci du personnel du Service de l'adaptation de participer activement à l'implantation de nouveaux services.

La politique énoncée dans "l'Ecole Québécoise" propose une nouvelle philosophie de service et invite les milieux à répondre à l'épineux problème de dégager des modèles de services applicables dans le contexte scolaire actuel. Dans cette optique, le groupe de maîtrise professionnelle dans le milieu a retenu pour projet collectif *d'élaborer des modèles qui sauront répondre à quelques unes des conditions qui sont posées par l'opérationnalisation de la politique d'intégration.*

L'énoncé de politique

L'énoncé de politique s'appuie en premier lieu sur le respect du droit de tout enfant à un système d'éducation de qualité :

> *"Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, à l'instruction publique gratuite"*[1]
>
> *"Tout enfant a le droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité"*[2]

Pour l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, le premier principe retenu est celui d'une éducation dans le milieu le plus normal possible :

> *"La politique de l'adaptation scolaire précise les orientations retenues par le ministère pour le développement des services aux enfants en difficulté. Elle vise à améliorer la qualité des services déjà offerts dans les écoles publiques, favorise la prévention de l'inadaptation et prévoit des services nouveaux tels l'éducation précoce et la scolarisation prolongée pour certains enfants gravement handicapés. Pour l'organisation des mesures d'éducation de rééducation et de réadaptation, elle privilégie des modalités d'organisation qui facilitent le maintien de l'enfant dans sa famille et, dans toute la mesure du possible, dans la classe dite régulière : c'est l'intégration scolaire perçue comme un moyen privilégié de l'intégration sociale."*[3]

1. Gouvernement du Québec, La Charte des droits et libertés de la personne, loi adoptée le 27 juin 1975, article 40.
2. Gouvernement du Québec, préambules de la Loi du ministère de l'Education, (S.K.Q. 1964, c.233) et de la Loi du Conseil supérieur de l'Education, (S.R.Q. 1964, c.234)
3. M.E.Q., L'École Québécoise, L'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, Québec 1978. p.25

Difficultés posées par l'application de cette politique :

La nouvelle politique, par ses imprécisions et ses contradictions, ne facilitent pas une application rapide et efficace des changements qu'elle propose.

Parmi les plus importantes de ces imprécisions et contradictions, il vaut de souligner :

- le caractère normatif (élève moyen visé, évaluation et promotion, etc) des services éducatifs proposés aux clientèles régulières dans l'Ecole Québécoise qui va à l'encontre du caractère individualisant des services qui devront être offerts à l'enfance en difficulté;

- le travail important du changement d'attitudes qu'il faudra réaliser chez tous les intervenants du régulier et de l'orthopédagogie;

- le peu de souci apparent accordé dans les documents officiels aux résistances psychologiques, syndicales, administratives ou autres qui seront certainement rencontrées;

- le fait que les moyens d'actions annoncés ne dépassent guère le niveau de l'intention ou de l'invitation faite aux milieux à les définir et à les développer;

- l'inconfortabilité de l'orthopédagogie qui se voit dans l'obligation de demander au régulier d'intégrer sa clientèle et de l'inviter à se remettre en cause, alors que le contraire aurait été plus logique.

Situation du problème

Situation actuelle

Tout en reconnaissant la quantité et la qualité des efforts mis jusqu'à présent pour servir les enfants en difficultés il faut reconnaître, comme COPEX et comme l'Ecole Québécoise, les difficultés qui sont apparues au cours des ans.

Pour commencer, l'augmentation effarante du nombre d'enfants déclarés en difficultés : les statistiques semblent bien traduire l'intolérance croissante du régulier face aux différences. Il y a du côté du régulier peu d'effort mis à trouver de façon autonome des réponses positives aux nombreuses situations d'échec vécues par les enfants.

De son côté l'orthopédagogie en se surspécialisant et en se faisant reconnaître un rôle "d'expert" s'est faite et se fait encore complice d'une marginalisation indue d'enfants que l'on n'hésite pas à étiqueter et catégoriser sous prétexte de mieux les servir. La marginalisation a par ailleurs entraîné un effet secondaire important : celui d'entraver la réintégration des enfants.

Toutefois, depuis quelques années l'orthopédagogie remet en question ses fonctionnements, particulièrement celui qui reportait sur l'enfant la responsabilité du problème (modèle médical ou médico-inférentiel). Cette remise en question se fait à la lumière de recherches qui ont démontré le peu d'efficacité de la classe spéciale et la responsabilité importante du système scolaire dans le genèse de l'échec.

Situation souhaitée

L'énoncé de politique se veut une réponse aux problèmes rencontrés dans la situation actuelle. Sur cette même lancée le groupe de la maîtrise professionnelle dans le milieu a orienté son projet collectif vers quelques unes des conditions qu'il jugeait essentielles à l'amélioration des services éducatifs offerts à tous les enfants.

La première de ces conditions est la définition d'un ou de modèles d'intégration (mainstreaming) applicables au milieu C.E.C.M. Maintenir dans le milieu le plus normal possible le plus de jeunes possible ne saurait se faire sans une définition précise de la philosophie des services, des clientèles à servir, et du cadre organisationnel qui permettra l'intégration.

L'individualisation de l'enseignement est une autre des conditions essentielles à la réalisation d'une politique d'intégration. Il est évident qu'aussi longtemps que dans la classe régulière on enseignera collectivement et donc normativement il sera illusoire de penser y intégrer des enfants qui ont un rythme d'apprentissage qui s'éloigne de la moyenne du groupe. Sans individualisation de l'enseignement, pas d'intégration.

La troisième condition à l'intégration c'est le perfectionnement des intervenants. Autant du côté de l'éducation spéciale que de l'éducation régulière, les changements qu'apportera l'application de la politique exigent de nouvelles attitudes, de nouvelles habiletés, de nouvelles connaissances.

Il est donc essentiel, si on tient à voir s'opérationnaliser les modèles d'intégration (mainstreaming) et d'individualisation, de leur juxtaposer un modèle de perfectionnement.

Finalement, et c'est la dernière dimension retenue par le groupe de maîtrise, il est indispensable de dégager les stratégies d'implantation des modèles d'intégration (mainstreaming), d'individualisation et de perfectionnement que l'on veut introduire dans le milieu. Dans le passage de l'idée à l'action, de la situation actuelle à la situation souhaité, il va de soi que l'élaboration du projet éducatif de l'école constitue une stratégie d'implantation susceptible de dynamiser le processus d'intégration.

L'analyse et l'élaboration de modèles concernant chacune des conditions et dimensions ci-haut mentionnées a donc fait l'objet d'un projet collectif de maîtrise professionnelle dans le milieu C.E.C.M.

Ce projet collectif intitulé "L'intégration : quelques conditions" comporte les quatres (4) volets suivants :

L'intégration : un modèle

Marcel Beaudry, Gisèle Emond, Edouard Pilon

Vers une plus grande individualisation des services scolaires à la C.E.C.M.

Robert Céré, Eddy Dunn, Michel Hinton, Mario Langlois, Nicole Vallée

La formation continue à l'école

Mireille Jobin, Alain Trahan, Danielle Larivée, Raymonde Fortin

L'intégration : volet d'un projet éducatif en développement

André Houle, Roland Bédard

Prospectives

Le projet collectif de maîtrise, de par le type de formation qu'il a actualisé pendant deux ans, rompt avec les modèles traditionnels habituellement offerts aux étudiants.

L'Université de Montréal (secteur orthopédagogique) et la C.E.C.M. (Adaptation scolaire) ont parrainé l'expérimentation de cette formule que le groupe expérimental peut considérer comme une étape vers la reconnaissance des caractéristiques de l'apprentissage chez l'adulte.

A ce titre, la formation prenait appui sur l'expérience des participants, et leur offrait le choix d'un thème commun rejoignant chacun des étudiants dans son champ d'intervention. C'est ainsi que la problématique de l'actualisation de la politique d'intégration du MEQ à la C.E.C.M. a été retenue.

Les participants (étudiants, professeurs) souhaitent que les données de l'évaluation-synthèse effectuée au terme de la formation soient analysées par les instances qui ont approuvé le projet.

La formule constitue certes un précédent, et à ce titre, elle mérite une analyse rigoureuse afin que les autorités responsables statuent sur les suites qu'il faut donner à l'évolution et au développement des modèles de formation.